

POUR LES GANTS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC DES ALIMENTS

DÉCLARE QUE LE NOUVEL ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DÉCRIT CI-APRÈS:

SHOWA CHM



SIMULANTS

A – C, D1, D2 of Regulation No. 10, 2011 for Plastics Materials and Articles in contact with food

CATÉGORIES D'ALIMENTS

Tutti gli alimenti secchi, acquosi e grassi

CONDITIONS DE TEST

2 hours at 70Â° C, Repeat Use

DESCRIPTION DE CONFORMITÉ

Nous confirmons que le produit mentionné ci-dessus est conforme aux exigences applicables des réglementations et normes suivantes pour les conditions de contact alimentaire prévues :

- Règlement (CE) n°1935/2004 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires comprenant l'article 3 (Exigences générales) et l'article 17 (Traçabilité).
- Règlement (CE) n°. 2023/2006 relative aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Exigences réglementaires françaises relatives au caoutchouc pour contact alimentaire - (Arrêté du 5 août 2020.) [hormis la non-listation du monomère chloroprène]
- Recommandation XXI du BfR (1er février 2023) - Produits à base de caoutchouc naturel et synthétique [hormis la non-listation d'une substance associée au caoutchouc Néoprène. Cette substance est autorisée pour une utilisation en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis].
- Arrêté ministériel italien du 21 mars 1973.
- Exigences réglementaires néerlandaises, chapitre III de la réglementation néerlandaise sur les emballages et les ustensiles alimentaires (RVG) pour les produits en caoutchouc en contact avec les aliments (Staatscourant n° 8531 du 27/03/2014).
- Décret royal espagnol 847/2011.
- Exigences de composition et d'extraction de la norme US FDA 21 CFR 177.2600 Articles en caoutchouc destinés à un usage répété.

Remarque : Gants destinés à la manipulation de tous types d'aliments, mais déconseillés pour un contact prolongé avec des huiles alimentaires liquides à haute température. Du latex de caoutchouc naturel, susceptible de provoquer une réaction allergique, est utilisé dans la fabrication de ces gants.

Cette déclaration de conformité est basée sur les informations reçues des fournisseurs de matériaux, les tests de migration globaux et spécifiques effectués conformément au règlement UE 10/2011, les tests d'extraction FDA effectués selon les exigences du 21 CFR 177.2600, les tests spécifiques à l'ordonnance française 2020 et le contrôle qualité. systèmes en place. Les pièces justificatives sont disponibles et peuvent être communiquées à l'autorité compétente sur demande.

Lorsqu'elle est utilisée comme prévu, la migration globale et la migration spécifique des substances soumises à restriction ne dépassent pas les limites légales (calculées en 6 dm² de gant pour 1 kg d'aliment). Aucun additif alimentaire migratoire à double usage soumis à une restriction quantitative ou de composition dans les aliments (Directives 2008/60/CE, 95/45/CE et 2008/84/CE) n'est associé à ces gants.



EIJI HATAOKA
RA/QA Technical Manager
SUS

Signed for and on behalf of SHOWA Best Glove Inc.

04/10/2026
579 Edison
Street
Menlo, GA
30731 USA

**DATE DE
PUBLICATION**